

Nombre de conseillers titulaires : 160

Nombre de conseillers présents : 125

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre d'absents excusés : 16

- FINANCES

• Budget Assainissement Non collectif 2017 – Décision Modificative n°1

Le Conseil Municipal, à la majorité, adopte la décision modificative n°1 du Budget assainissement non collectif en considération de l'article 6222 du chapitre 11 pour un montant négatif de - 500€ et l'article 673 du chapitre 67 d'un montant positif de 500€.

• SIEML – Versement d'un fonds de concours au SIEML pour des réparations de dépannages sur le réseau de l'éclairage public

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour des opérations de dépannages sur le réseau de l'éclairage public pour la période du 1/09/2016 au 31/08/2017 et pour un montant de 10 464,14 € HT.

• SIEML – Réparations éclairages publics 2016/2017 – Terrain de foot du Fuilet- CD Le Fuilet

Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte le versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparations du réseaux d'éclairage public à hauteur de 75 % soit un total de 1 604,87 € HT.

• Subventions exceptionnelles 2017

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de l'octroi des subventions exceptionnelles pour un montant total de 1635 €.

Thème	Association	Commune	Proposition 2017
Culture	LA SCALA	Salle-et-Chapelle Aubry	500,00 €
Culture	COMITES DES FETES	Montrevault	635,00 €
Sport	LA BOULE D'OR	Montrevault	500,00 €
TOTAL			1 635,00 €

- AFFAIRES SCOLAIRES

• Aides compensatoires : Transports Scolaires

Le Conseil Municipal, à la majorité, valide la participation financière des familles à hauteur de 81,50€ par enfant/an sur le territoire de Montrevault sur Evre. La différence entre ce tarif et celui adopté par Mauges Communauté sera financée par la commune de Montrevault sur Evre.

- ENVIRONNEMENT

• Rapport annuel SMAEP des Eaux de Loire – Syndicat Intercommunal pour l'adduction des eaux de la Loire

Le Conseil Municipal, à la majorité, prend acte du rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016.

- MARCHES PUBLIC

- Accord-cadre de fournitures de produits d'entretien, hygiène et de petits matériels pour la commune de Montrevault sur Evre – Attribution et autorisation de signature
Le Conseil Municipal, à la majorité, valide les conditions de la convention des accord-cadre de fourniture de produits d'entretien, hygiène et de petits matériels au profit de l'entreprise ORAPI HYGIENE pour le lot 1 et 4, l'entreprise DESLANDES pour les lots 2, 3,5 et autorise M. Le Maire à signer les accords-cadres.
- Restructuration et extension de l'Ecole publique du Fuilet – lot n°8 couverture -Attribution et autorisation de signature
Le Conseil Municipal, à la majorité, décide la réalisation des travaux de restructuration et extension de l'Ecole publique de la commune déléguée du Fuilet au profit de l'entreprise JOLLIVET CORABOEUF pour un montant de 22 432,51 € ht et autorise M. Le Maire à signer les documents du marché public.

- FONCIER - PATRIMOINE

- Construction d'une gendarmerie – choix du montage juridique
Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de confier à un bailleur la charge de la construction du bâtiment « administratif » ainsi que des logements attenants.
- Convention de mise à disposition de locaux entre le Collège de l'Evre et la commune de Montrevault sur Evre
Le Conseil Municipal, à la majorité, accepte la convention de mise à disposition du local de l'Espace Culturel (une salle de 60 m²) situé dans les locaux de l'Ecole de Musique de Montrevault sur Evre. La convention est signée entre le Collège de l'Evre, le Département de Maine et Loire et la commune de Montrevault sur Evre. Cette utilisation est à titre gratuite et débute à partir du 1^{er} septembre 2017.
- Avis sur la vente de logements SCIC HLM GAMBETTA (CD St Pierre-Montlimart – St Rémy en-Mauges – La Chaussaire)
Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'émettre un **avis défavorable** pour la vente des logements sociaux situés sur les communes déléguées citées ci-dessus.

- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Acquisitions de parcelles (CD St Quentin en Mauges)
Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de l'acquisition de parcelles sur la commune déléguée de St Quentin en Mauges relative à l'objectif OAP à l'Espace des Vaux :
 - Mme GEORGES : parcelle B 157 D4UNE SUPERFICIE DE 280 M²
 - Crts BOULESTREAU : parcelles B 183 -184 – 185 d'une superficie totale de 2 293 m²
 - Crts ROCHARD/BONNEAU : parcelle B 186 d'une superficie de 2 265m²

Le prix de l'acquisition s'élève à 5 Euros le m².
- Aménagement du Centre bourg – Acquisition bâtiment (CD St Quentin en Mauges)
Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de l'acquisition de l'ancien bâtiment médical (actuellement en Bibliothèque) pour un montant total de 40 000 € net vendeur.
- Acquisitions de parcelles de jardin La Barre (CD St Pierre Montlimart)
Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de l'acquisition de parcelles de jardin sur la commune déléguée de St Pierre Montlimart relative à l'objectif OAP mise en place sur la parcelle AI 275. Le prix de l'acquisition est fixé à 5 € le m².

- RESSOURCES HUMAINES

- Modifications du tableau des effectifs – Création de deux postes non permanents d'animateurs de jeunesse
Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de la création de deux postes non permanents d'animateurs de jeunesse pour un temps non complet de 28/35ème, à compter du 1^{er} novembre 2017.

- Modifications du tableau des effectifs – Poste complément du DGS
Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de la création d'un poste en complément du DGS dans le grade de rédacteur territorial à temps complet, à compter du 1^{er} Octobre 2017.

- Modifications du tableau des effectifs – poste DGA changement Attaché en ingénieur
Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de créer un poste de DGA aménagement dans le cadre d'Ingénieur à temps complet, à compter du 1^{er} Décembre 2017 et de ce fait supprime le poste ouvert en Attaché – Filière Administrative.

- Adhésion contrat assurance statutaire
Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de poursuivre son rattachement à la consultation lancée par le Centre de Gestion (49) pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2018-2020. Le choix s'est arrêté sur la société ETHIAS, via COLLEC team et YVELAIN. Les taux sont plus favorables qu'auparavant avec GRAS SAVOYE (agents CNRACL 5.69% agents IRCANTEC 1.30%) avec ce nouvel assureur :
 - agents CNRACL => 4.40 %,
 - agents IRCANTEC => 1.15 %

Prochaine réunion de Conseil Municipal : Lundi 20 Novembre 2017